



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

18 décembre 2024

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le mercredi 18 décembre 2024 à 18 h 30, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Clifford Lancaster, la conseillère Katherine Dubois et les conseillers Gérard Tremblay, Charles Mallette et Kevin Stoddard. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent. Le conseiller Guy Boutin est absent.

### **PROJET D'ORDRE DU JOUR** ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE Le 18 décembre à 18 h 30

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Administration - Direction générale**
  - 3.1. Règlement numéro 345 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2025 et fixant les conditions de perception - Adoption
- 4. Période de questions**
- 5. Levée de la réunion**

2024-12-18-01E

- 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

2024-12-18-02E

- 3. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 3.1. Règlement numéro 345 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2025 et fixant les conditions de perception - Adoption

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le Règlement numéro 345 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2025 et fixant les conditions de perception soit adopté tel que présenté.

(Adoptée)

2024-12-18-03E

- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.
- 5. LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 18 h 40, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)

*(Signature)*  
**MAIRE**

*(Signature)*  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER-TRÉSORIER**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 805.

*(Signature)*

Rémi-Mario Mayette, OMA  
directeur général et greffier-trésorier